



MA RÉGION 2050 L'AVENIR SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI

La Région des Pays de la Loire portée par l'augmentation naturelle de sa population et consciente des "révolutions" écologiques, démocratiques et numériques aura nécessairement changé de visage. Pour le CESER, elle ne devra pas moins en rester un espace partagé, de cohésion sociale, qui devra répondre en premier lieu aux besoins fondamentaux de ses habitants : disposer d'un logement, d'un emploi, offrir de bonnes conditions d'éducation aux enfants et d'accès aux soins, proposer un cadre de vie agréable et de qualité pour tous.



ANTOINE CHARLOT,
Rapporteur Général
Plan, Schémas et
Territoires

Une nouvelle ambition pour le territoire

Le CESER s'est attaché à identifier et prendre en compte les signaux faibles comme autant de symptômes illustratifs d'une transformation profonde de la société, dans sa manière de penser, de vivre, de consommer ou de travailler.

Ces micro-changements sont par exemple, des formes de travail comme le co-working et une tendance des citoyens à exercer plusieurs métiers à la fois, l'un "alimentaire" et l'autre porteur de sens.

A partir de ces signaux, des études préalables du CESER ainsi que d'une analyse comparative des démarches prospectives menées par les autres CESER et Régions, nous dressons dans notre contribution les grandes lignes d'un projet ambitieux axé sur 4 défis et 27 grandes thématiques.

1 UNE RÉGION PLUS DURABLE

Atteindre la neutralité carbone dans le secteur du bâtiment

Le CESER propose que la Région fasse de la sobriété énergétique des bâtiments, une priorité régionale. Cela suppose la **création d'un "guichet unique"** pour faciliter le parcours des ménages et des copropriétés dans la réhabilitation de leurs logements, en les incitant à des approches plus globales (bouquet de travaux) et en visant un **objectif de performance minimale** (étiquette énergétique B). Ces objectifs devront également être appliqués sur la rénovation des bâtiments publics et sur le parc des entreprises. Pour le CESER, l'objectif de la Région est d'atteindre la neutralité carbone en 2050 dans le secteur du bâtiment.

S'affranchir des énergies fossiles

Pour le CESER, la région des Pays de la Loire doit s'affranchir des énergies fossiles à l'horizon 2050. Le CESER propose de lancer un vaste appel à projets pour accompagner les collectivités locales, les entreprises, les citoyens et l'ensemble des acteurs du territoire dans **le développement de projets structurants sur les énergies renouvelables**. Le CESER insiste sur le développement de l'éolien en mer, filière d'avenir dont se sont déjà saisis les pays d'Europe du Nord.

La Région doit également réfléchir à la **structuration d'une filière de recyclage des énergies renouvelables**.

Garantir le bon état écologique des masses d'eau

Les propositions sur cette thématique font l'objet d'une contribution spécifique "L'eau : condition de développement des territoires".

> à retrouver sur ceser.paysdelaloire.fr



Développer une offre de transport accrue, diversifiée et mieux organisée

En Pays de la Loire, la majorité des déplacements se fait en voiture. Pour le CESER, cela suppose en premier lieu d'engager une réflexion globale et intégrée sur l'organisation du territoire, pour limiter l'étalement urbain et assurer une plus grande cohérence entre la localisation de l'habitat et la répartition des activités sur le territoire (économiques, commerciales, culturelles, sportives...). Au-delà de cette réorganisation spatiale, la mobilité durable doit s'illustrer **par une offre de transports accrue, diversifiée et mieux organisée**. Il s'agit notamment d'améliorer et d'accroître le nombre de dessertes en transport collectif, de garantir la fiabilité et la qualité du service, ainsi que l'accessibilité et la sécurité. Les modalités actives (vélo, marche...) devront également être encouragées. Parallèlement, la Région doit continuer à **travailler sur les motorisations alternatives**, en soutenant particulièrement le développement du bioGNV (gaz vert) et de l'hydrogène vert.

Réduire de moitié la quantité des déchets produits sur le territoire

Même si l'on note un ralentissement, la production de déchets ménagers continue de croître en Pays de la Loire. Cette aggravation est principalement liée à l'évolution démographique mais aussi à la multiplication des équipements au sein des ménages. Pour encourager la réduction des déchets, le **CESER invite la Région à soutenir de façon significative le développement du réemploi et de la réparation**. Il attend également du Conseil régional des objectifs précis dans le domaine du gaspillage alimentaire, qui représente 20 à 30 kilos par an et par ménage. **D'ici à 2050, la Région des Pays de la Loire pourrait ainsi s'engager à réduire de moitié la quantité de déchets produits sur le territoire**, et à augmenter à hauteur de 80% la part des déchets recyclés.

Protéger et restaurer la biodiversité

Pour le CESER, le succès du SRADDET - actuellement en cours d'élaboration - dépendra de la capacité de la Région à valoriser le foncier disponible en préservant les terres naturelles ou agricoles. Cet engagement est un facteur décisif pour **atteindre - dès 2030 - un objectif de zéro artificialisation nette**. Pour y parvenir, le **CESER souhaite la création d'un observatoire régional du foncier, intégrant les espaces naturels, agricoles, forestiers, urbains ainsi**

que les espaces à requalifier. Au-delà des questions foncières, le CESER invite la Région à **s'engager dans un processus de restauration écologique**.

S'adapter aux évolutions climatiques, en particulier sur le littoral ligérien

Les Pays de la Loire ne sont pas épargnés par les changements climatiques. Selon les différents scénarios du GIEC*, les vagues de froid devraient devenir de plus en plus rares, tandis que les épisodes de grande chaleur, voire de canicule, pourraient se multiplier. Des phénomènes climatiques extrêmes, soudains et violents, sont également à prévoir, comme nous l'a malheureusement rappelé : la tempête Xynthia en 2010. Ainsi, face à cette réalité, **le CESER invite la Région à réaliser au plus vite une cartographie détaillée des risques climatiques sur le territoire**. L'établissement de ce diagnostic des vulnérabilités est une étape incontournable pour engager les investissements nécessaires à la protection des biens et des personnes. **Une attention particulière devra être portée sur le littoral ligérien qui présente un risque accru de submersion marine**. A cet égard, **le CESER attend de la Région que des options de relocalisation (activités et biens) et de repli stratégique soient envisagées très rapidement**, en particulier sur le secteur de l'Aiguillon-sur-mer.

** Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*

2 UNE RÉGION PLUS INCLUSIVE

Aider les jeunes à s'approprier le futur, dans le cadre de son action éducative

L'éducation tout au long de la vie, formelle et non formelle, constitue un ensemble de prérequis précieux pour le développement des personnes, pour contribuer à leur autonomie et mieux appréhender les changements sociétaux. Pour le CESER, elle contribue à accompagner les changements qui nous seront nécessaires, tant sur les pratiques de consommation, que sur l'alimentation ou encore sur l'utilisation des modes de transport. Elle participe aussi au maintien d'un cadre collectif face à la montée des logiques d'individualisation. Dans le cadre de son action éducative, le CESER invite la Région à proposer **un programme d'accompagnement des jeunes afin qu'ils puissent s'approprier les évolutions sociétales**. Une attention particulière devra être portée aux jeunes en situation de décrochage.



Adapter les compétences aux évolutions de la société

L'accélération des nouvelles technologies et l'urgence écologique impliquent la disparition, la transformation mais aussi l'apparition de nouveaux métiers. Pour accompagner cette évolution, le CESER propose à la Région d'engager **un plan d'investissement massif dans l'éducation et la formation tout au long de la vie**, avec le souci d'adapter les compétences aux mutations de la société, aux besoins futurs de l'économie ligérienne et aux aspirations individuelles des salariés de faire évoluer leur situation professionnelle, en relation avec leurs savoirs et leurs appétences.

Développer une politique globale et de long terme sur le logement

Compte tenu des évolutions démographiques, le CESER estime urgent de développer une politique globale, cohérente et de long terme sur le logement, intégrant l'accès à la propriété, le développement du logement social, l'hébergement des jeunes et des personnes âgées, la problématique du handicap, la composition des familles ou encore la réhabilitation énergétique. Pour le CESER, cette politique du logement doit **s'appuyer sur la revitalisation des centres bourgs, pour lutter contre les fractures territoriales, lutter contre l'étalement urbain et maintenir les services de proximité (santé, commerces...)**.

Garantir l'accès aux soins pour tous, en s'appuyant sur l'évolution des technologies et des pratiques médicales

La désertification médicale est une réalité en Pays de la Loire. Le CESER propose à la Région de poursuivre ses aides financières là où les pénuries en offre de soins sont les plus marquées. Au-delà, et dans une vision prospective, le CESER invite la Région à **prendre en compte les évolutions du secteur médical, dans son Plan d'accès à la Santé** (généralisation du travail pluri-professionnel et des délégations de tâches, évolution des technologies en particulier la télé-consultation, la télé-expertise et l'e-santé, ...).

Le CESER rappelle également que les dépenses de soutien à la prévention et à l'éducation à la santé doivent être considérées comme un investissement essentiel à long terme.

Promouvoir l'offre culturelle, comme un vecteur de lien social

Le CESER plaide pour que l'action culturelle joue pleinement son rôle d'éveil et d'émancipation, au service de toutes et tous. Elle participe de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires, et confère aussi une dimension économique significative. **Pour le CESER, les politiques publiques culturelles doivent prendre en compte les contraintes du monde rural et les spécificités des quartiers défavorisés. L'accès des publics est un enjeu majeur qui demeure.** Il doit s'ouvrir à la diversité et anticiper la montée en puissance des seniors, tout en conservant ses priorités en direction des jeunes, de publics spécifiques éloignés du fait culturel.

3 UNE RÉGION PLUS ATTRACTIVE

Créer les conditions favorables au développement de l'économie de proximité

L'économie de proximité est un élément moteur dans l'attractivité des Pays de la Loire, au croisement des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Pour le CESER, l'enjeu consiste à créer les conditions favorables à son développement. **Si tous les territoires n'ont pas vocation à offrir un même niveau de services, la Région doit contribuer au maintien d'une offre de proximité, en particulier en milieu rural.** Dans le cadre du SRADDET, une attention particulière devra être portée à la concurrence des grands centres commerciaux, en limitant fortement leur progression.

Préparer l'avenir de l'industrie

L'ensemble des propositions du CESER sera disponible, en décembre 2019, dans l'étude **"Faire face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire - Adapter notre industrie"**.

> [À retrouver sur ceser.paysdelaloire.fr](http://retrouver-sur.ceser.paysdelaloire.fr)

Promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité

En Pays de la Loire, l'agriculture occupe les 2/3 du territoire régional. Sa vocation première et prioritaire - répondre aux besoins alimentaires de la population - suppose qu'elle puisse utiliser demain les ressources naturelles nécessaires à sa production. Dès lors, il apparaît nécessaire et urgent de **stopper l'artificialisation des terres**



agricoles, de préserver la fertilité des sols et de protéger la ressource en eau.

Pour le CESER, la démarche prospective doit s'attacher à développer un nouveau modèle d'agriculture diversifiée, productive et respectueuse de l'environnement. Il s'agit de concilier les impératifs de production qualitative et quantitative, de sécurité sanitaire, d'efficacité économique, de robustesse au changement climatique et de transition écologique.

Affirmer plus fortement son ambition maritime

L'océan Atlantique représente un potentiel économique majeur pour les Pays de la Loire. Les activités qu'il génère, diverses et variées, sont promises à un fort développement qui s'appuie sur l'innovation et qu'il faut pouvoir accompagner. Pour répondre à ce défi de la "croissance bleue", le CESER invite la Région à **affirmer plus fortement son ambition maritime, en coopération avec les collectivités locales, les acteurs économiques, les associations et l'État qui conserve un rôle prépondérant dans ce domaine.** Pour le CESER, cette vocation maritime doit être définie dans son acceptation la plus large, et ne pas la limiter aux activités marines et littorales. Elle nécessite d'intégrer les activités à terre qui s'inscrivent dans un continuum d'interactions entre le milieu marin et le domaine terrestre (exemple : maintenance et formation sur l'éolien offshore dans la Sarthe).

Créer un Pacte de croissance dédié à l'économie sociale et solidaire (ESS)

Par l'innovation, le collectif et la prise en compte des spécificités locales, l'ESS fournit de nombreux emplois, dont une partie concerne les personnes les plus éloignées du monde du travail. Pour soutenir cette économie, non délocalisable, le CESER propose à la Région de créer un Pacte de croissance dédié à l'ESS, en complémentarité de ce qui est fait par l'État. Il s'agit de positionner les Pays de la Loire comme un territoire leader au niveau national, en stimulant la croissance de ces organisations.

Pour le CESER, une attention particulière doit être portée aux associations, fédérées ou non, qui souffrent - dans tous les secteurs - d'un manque chronique de visibilité sur leur devenir, en particulier depuis l'arrêt des aides au fonctionnement et le recours systématisé aux appels à projets.

Accompagner la silver économie, à travers la création d'un "pack sénior"

À l'instar des autres régions françaises, les Pays de la Loire connaîtront une forte augmentation du nombre de personnes âgées. D'ici à 2040, un habitant sur quatre aura plus de 65 ans, et ce chiffre devrait continuer à augmenter. Au-delà de l'impératif social, la réalité du vieillissement offre de nombreuses opportunités économiques. Pour répondre à cet enjeu, le CESER invite la Région des Pays de la Loire à soutenir, dans le cadre de ses compétences, une politique régionale ambitieuse en faveur de l'autonomie et la longévité. Il préconise notamment d'expérimenter un "pack sénior", pour stimuler une offre qui soit à la hauteur de la demande et des besoins exprimés par les personnes âgées.

Développer la responsabilité sociale et sociétale des organisations (RSE)

La Région des Pays de la Loire fait figure de bonne élève en matière de RSE. Près de 1000 entreprises sont actuellement engagées et de nombreux réseaux se structurent pour accompagner la dynamique. Dans la continuité des dispositions législatives récentes (Loi Pacte), le CESER invite la Région à renforcer son action sur la RSE, en proposant aux entreprises qui le souhaitent un accompagnement sur la définition de leur raison d'être ou sur la modification de leur statut (Statut d'Entreprise à mission).

Accompagner les usages du numérique et l'intelligence artificielle, en étant attentif aux évolutions technologiques et aux nouveaux besoins

La révolution numérique offre de nombreuses opportunités pour le territoire. Robotisation, intelligence artificielle, réalité augmentée, objets connectés, impressions 3D..., les applications sont nombreuses et touchent tous les secteurs. Face à cette réalité, la Région doit garantir le déploiement des réseaux numériques très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici à 2022. Au-delà, il conviendra d'être attentif aux évolutions technologiques répondant aux nouveaux besoins, en veillant à ne pas creuser la fracture numérique afin que les progrès techniques soient accessibles à tous. Les conséquences sanitaires, environnementales et sociales, notamment sur le travail et l'emploi, devront être prises en compte.



4 UNE RÉGION PLUS OUVERTE

Renforcer la collaboration entre territoires, en développant des contrats de réciprocité

Face à l'ampleur des défis à relever, le CESER propose que la Région puisse aborder avec les intercommunalités du territoire et au-delà de leurs frontières administratives, des problématiques communes comme la mobilité, le développement économique, l'alimentation ou encore la préservation de l'environnement. Le SRADDET a vocation à constituer le socle de ces orientations communes. Plus concrètement, il s'agit **d'encourager et de favoriser la signature de contrats de réciprocité entre la Région, les grandes agglomérations et les EPCI du territoire pour créer des coopérations destinées à renforcer le lien entre le régional et le local, entre l'urbain et le rural.** Sur le volet économique, ce contrat permettrait par exemple de questionner l'implantation des zones d'activités.

Renforcer les coopérations interrégionales

Une étude du CESER publiée en 2014 a montré l'importance des coopérations à l'échelle du Grand Ouest. Elle a mis en évidence **des coopérations particulièrement marquées avec la Bretagne.** Fort de ce constat, le CESER propose à la Région d'engager une réflexion sur l'opportunité d'instances interrégionales de pilotage sur des sujets communs, en fonction des bassins pertinents (CTAP interrégional). À moyen et long terme, il semblerait pertinent de mettre en cohérence les outils et schémas de chaque région. Les propositions sur cette thématique font l'objet d'une contribution spécifique : **"Premier bilan des Contrats Territoires Région"**.

> À retrouver sur ceser.paysdelaloire.fr

Améliorer l'interconnexion du territoire

La desserte du territoire constitue l'un des éléments fondamentaux de l'attractivité des Pays de la Loire. Cela passe par des transports performants, pour les voyageurs comme pour les marchandises. Sur le plan ferroviaire, le CESER préconise par exemple de travailler sur l'axe Saint-Nazaire - Nantes - Paris, qui faute d'investissements sera saturé dans les prochaines décennies. Sur le plan routier, il propose la réalisation de franchissements de Loire à hauteur de Cheviré et Ancenis pour favoriser les liaisons interrégionales, tout en décongestionnant le trafic sur la métropole. La liaison entre Nantes et La Rochelle doit également être améliorée. Concernant l'aéroport de Nantes, les propositions du CESER font l'objet d'une contribution spécifique **"Nantes-Atlantique : quel aéroport pour répondre aux besoins du Grand Ouest ?"**.

> À retrouver sur ceser.paysdelaloire.fr



L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU "PACTE TERRITORIAL"

Pour mener à bien cette ambition, la Région ne peut agir seule et devra mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. C'est pourquoi, le CESER invite le Conseil régional à renouveler ses méthodes, pour entrer dans des pratiques de coopérations et de partenariats plus avancées. Cette démarche prospective est l'occasion d'un nouveau pacte territorial, qui lie les individus et les organisations sur le territoire. L'objectif est d'expérimenter une gouvernance partagée, dans une logique de co-développement territorial et de réciprocité entre les acteurs.

Pour y parvenir, la Région des Pays de la Loire pourrait utilement s'appuyer sur les méthodes du design, dont les apports sont désormais reconnus dans la planification territoriale. **Cette méthode présente l'intérêt d'imaginer à quoi ressemblerait la prospective régionale à hauteur des individus. Elle viendrait utilement compléter le point de vue des experts, actuellement mobilisés par la Région sur la démarche prospective.**

Pour le CESER, cette démocratie participative n'est pas une substitution à la décision politique mais bien un



complément pouvant faciliter sa mise en œuvre et son acceptabilité. Dès lors, il ne s'agit pas de remettre en cause l'utilité des organes délibérants, garantie par la Constitution. La participation des acteurs doit davantage être perçue comme un moyen d'accroître la légitimité des décisions publiques et d'en améliorer sa mise en œuvre. D'ailleurs, les élus régionaux qui en font usage soulignent à quel point elle peut être utile dans la réussite des projets.

*LIRE LA CONTRIBUTION INTÉGRALE
« MA RÉGION 2050, L'AVENIR SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI »
SUR WWW.CESER.PAYSDELALOIRE.FR*

Directeur de publication : Jacques Bodreau - Co-directeur de publication : Marc Bouchery - Rédactrice en chef : Sylvie Boutin - Crédits photos : © Ceser des Pays de la Loire, © Getty Images / J. Hermann, © Région Pays de la Loire / PB. Fourny / S.Dacher / A. Monié / N. Dumez, © Ouest Médias / M. Gross / P. Minier / Vigouroux - Perspective - Création et exécution graphique : www.animaproductions.com - Impression : imprimerie Les Hauts de Vilaine

CESER des Pays de la Loire, 1 rue de la Loire, 44966 Nantes CEDEX 9 - Contact : Tél. 02 28 20 53 14 et ceser@paysdelaloire.fr